



141, rue Henry
Miramichi, N.B. E1V 2N5

Pour diffusion immédiate

Miramichi (N.-B.) (le 17 mars, 2020)

De : Le maire, le conseil et la haute direction de la Ville de Miramichi

COVID-19 -Mise à jour #2

La Ville de Miramichi souhaite informer le grand public qu'à compter du mercredi 18 mars 2020, la Ville ne fournira que des services essentiels. Ces mesures se traduiront par :

1. La fermeture des bâtiments suivants :
 - **L'hôtel de ville, 141, rue Henry**
 - **L'édifice Miratech, 94, chemin General Manson**
 - **Le Poste de police de Miramichi, 1820, rue Water**
 - **Veillez noter** que le poste de police de Miramichi demeurera ouvert pour recevoir les plaintes du public.
 - **La caserne de pompiers de Miramichi #1, 276, avenue Dalton**
 - **La caserne de pompiers de Miramichi #2, 94, chemin General Manson**
2. Jusqu'à nouvel ordre, les paiements en personne ne seront plus acceptés pour le paiement des services et des factures de la Ville de Miramichi. La Ville de Miramichi encourage les citoyens et les citoyennes, à utiliser d'autres méthodes de paiement comme suit :
 - **Paiements d'eau et d'assainissement :**
 - **En personne** : Les factures peuvent être payées en personne dans n'importe quelle succursale bancaire de Miramichi. Il est important d'avoir votre facture en main avec vous.
 - **En ligne** : Les factures peuvent être payées **en ligne** sur les sites web de toutes les banques Canadiennes et de Service NB
 - **Par téléphone** : Les factures peuvent être payées avec **une carte de crédit valide en appelant le (506) 623-2200**
 - **Par la poste** : Les factures peuvent être payées par chèque par la poste :

La Ville de Miramichi
141 rue, Henry
Miramichi, NB, E1V 2N5
 - **Les laissez-passer d'autobus:**
 - Les laissez-passer d'autobus pour Miramichi Transit peuvent être achetés chez **les vendeurs réguliers** situés dans toute la ville de Miramichi.
3. La réduction ou l'annulation de toutes les activités récréatives et des loisirs offertes par la municipalité.
4. Le report de l'entretien des installations.
5. La rotation du personnel de la Ville pour maintenir les services essentiels.
6. Élargissement du travail à domicile au cas par cas pour des employés désignés

**Toutes les demandes concernant les services municipaux peuvent être faites en appelant l'hôtel de ville :
(506) 623-2200**

**Pour plus d'informations sur ce communiqué de presse,
communiquez avec :
Jeff MacTavish
Ville de Miramichi
(506) 623-2062**

